

DIRECTION DU
DEVELOPPEMENT
DURABLE DES
TERRITOIRES

Service Gestion et
Préservation des
Ressources

Bureau des ICPE et de la
gestion des déchets

6 route des Artifices -
Moselle
BP L1
98849 Nouméa Cedex

Téléphone :
20 34 00

Télécopie :
20 30 06

Courriel :
3dt.contact@province-
sud.nc

N°77751-2023/4-REP-
REP/DDDT

Nouméa, le 22 août 2023

R E C E P I S S E
*de déclaration de changement d'exploitant
d'une installation classée*

La présidente de l'assemblée de la province Sud,

Soussignée, **CERTIFIE** avoir reçu la déclaration de changement d'exploitant à la date du 26 avril 2023 et complétée le 21 août 2023, de la société Tim Tam Toun (Ridet 1580117.001), concernant l'exploitation d'une garderie pour chiens, sise 24 route Raymond Henin, Mon-Mou sur la commune de Païta, précédemment exploitée par Monsieur Laurent Dignonnet (Ridet : 0957118.001).

Les coordonnées RGNC 91-93 de l'installation sont en projection LAMBERT NC : X : 437015 ; Y : 234625.

Le classement des activités de cette installation au regard de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement est le suivant :

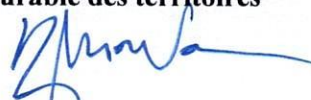
Rubrique	Désignation	Seuils	Régime	Soumis aux dispositions de
2120	Chiens (établissements d'élevage, vente, transit, garde, fourrière etc., de)	$10 \leq \text{nombre de chiens} \leq 50$	Déclaration	Délibération n°331- 2016/BAPS/DENV du 21 juin 2016 et de l'arrêté n°10150- 2009/ARR/DENV/ SPPR du 5 mai 2009

La société TIM TAM TOUM est tenue de se conformer à la délibération et à l'arrêté susmentionnés fixant les prescriptions applicables à l'installation.

Le présent récépissé est délivré en application des dispositions de l'article 415-6 du code de l'environnement de la province Sud.

En vertu de l'article 415-6 du code de l'environnement, il est rappelé que tout changement d'exploitant doit faire l'objet d'une déclaration à la présidente de l'assemblée de la province Sud dans le mois qui suit la prise en charge de l'exploitation.

**Pour la Présidente et par délégation,
Le directeur adjoint du développement
durable des territoires**



Bastian Morvan